



## Clause concernant l'acceptation de vente par agence

Par **miniwanca**, le **09/02/2009** à **18:32**

Bonjour,

Nous recherchons actuellement un logement, et samedi dernier nous avons eu le coup de foudre pour une maison. Nous sommes passé directement par le propriétaire, qui nous a fait visiter son bien le samedi et le dimanche (hier donc).

Hier soir nous avons proposer au couple 190 000€. Ayant aussi déposer leur bien dans une agence (sans contrat d'exclusivité) en plus du notaire, le couple a voulu prévenir l'agence qui venait, le samedi, de leur faire une offre à 187 500€.

Suite à son appel à l'agence, cette dernier a joint l'acheteur potentiel qui est donc monté jusqu'à 190 000€. L'agence lui a tout de suite fait signer une offre d'achat.

Nous avons de notre coté prévu de refaire une offre à 195 000€, mais là, à la surprise du couple vendeur et de nous-même : impossible! Apparemment le couple aurait signer un papier les obligeant à accepter tout offre supérieur à 190 000€.

Or ce couple, vivant à côté de la maison qu'il vend, préférerais nous avoir en tant que voisin (l'autre personne est un promoteur qui apparemment transformerait ce maison en 3 T3... ce couple aura donc un vis-à-vis etc...).

N'y a-t-il pas des possibilités pour annuler ce papier??

Merci d'avance... je sais que c'est un peu désespéré... mais cette maison nous plaît vraiment trop pour que nous n'essayons pas tous les recours possibles!